

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: SAVON LIQUIDE NUTRASSUR  
Code du produit: INT000006

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: INTERSPRAY.  
Adresse: LE THEORAT.24190.NEUVIC SUR L'ISLE.FRANCE.  
Téléphone: 05.53.80.74.77. Fax: 05.53.80.59.00.

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Utilisation de la substance/préparation :

PRODUIT COSMETIQUE

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Risque de lésions oculaires graves.

Autres données :

Ce produit est à usage cosmétique rincé.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).  
Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

CAS	Nom	Symb.	R:	%
68439-50-9	ALCOOL ETHOXYLE C12-C14	Xi N	41 50	0 <= x % < 2.5
68155-06-6	AMIDE D'ACIDE GRAS	Xi	41 38	0 <= x % < 2.5
68891-38-3	SULFATE D'ALCOOL GRAS C12-14 ETHOXYLÉ, SEL DE SODIUM	Xi	38 41	2.5 <= x % < 10
61789-40-0	1-PROPANAMINIUM, 3-AMINO-N-(CARBOXYMETHYL)-N,N-DIMETHYL-, N-COCO ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS	Xi	41	2.5 <= x % < 10

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Rincer abondamment à l'eau. Si sensation d'irritation, prévenir un ophtalmologiste

En cas de projections ou de contact avec la peau :

En cas d'irritation, rincer abondamment à l'eau. Consulter un dermatologue si la sensation persiste.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, consulter un médecin ou prendre contact avec un centre anti-poison.

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

---

## 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### Précautions individuelles :

- Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
- Les déversements peuvent rendre les surfaces glissantes

### Précautions pour la protection de l'environnement :

- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
- Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### Méthodes de nettoyage :

- Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

---

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

- Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

### Prévention des incendies :

- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### Equipements et procédures recommandés :

- Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.
- Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
- Eviter impérativement le contact du produit avec les yeux.

### Equipements et procédures interdits :

- Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
- Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

### Stockage :

- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.
- Craint le gel. Ne pas stocker à l'extérieur.

---

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

### Protection des yeux et du visage :

- En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment.
- Consulter un ophtalmologiste si sensation d'irritation.

### Protection de la peau :

- Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques
- Si phénomènes d'intolérances cutanées, consulter un dermatologue.

---

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales :

- Etat Physique : Liquide Visqueux.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

- pH de la substance/préparation : Neutre.
- Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : non précisée.
- Point/intervalle d'ébullition : 100 °C.
- Intervalle de Point Eclair : Point d'éclair > 60°C.
- Pression de vapeur : inférieure à 110kPa (1.10 bar).
- Densité : > 1
- Hydrosolubilité : Soluble.

### Autres informations:

- Point/intervalle de fusion : non précisé
- Température d'auto-inflammation : non concerné.
- Point/intervalle de décomposition : non concerné.

---

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

### Conditions à éviter :

Craint le gel.

---

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'oeil de l'animal, de graves lésions oculaires persistant vingt-quatre heures au moins.

### En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, consulter un médecin ou prendre contact avec un centre anti poison.

### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement. Si apparition d'une sensation d'irritation, consulter un ophtalmologiste

---

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### Selon la Directive 2006/8/CE:

CAS	CE	
68439-50-9	500-213-3	ALCOOL ETHOXYLE C12-C14
	CL50 (Poisson) 96h (mg/l)	1.000000
	CI50 (Algue) 72h (mg/l)	CI50 > 0.1

---

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

### Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

---

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

---

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit est à usage cosmétique rincé.

### Classification selon :

L'étiquetage de cette préparation a été exécuté conformément à la directive dite <Cosmétique> 76/768/CE et de ses adaptations.

### Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S 25 Éviter le contact avec les yeux.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

### Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail:

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

**Nomenclature des installations classées (France):**

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
1432	Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de). 1. Lorsque la quantité stockée de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 susceptible d'être présente est : d) Supérieure ou égale à 25 000 t pour la catégorie C, y compris les gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles) et les kérosènes dont le point éclair est supérieur ou égal à 55°C.	AS	4
	2. stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 : a) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 100 m3 . b) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m3 mais inférieure ou égale à 100 m3 .	A	2
Régime:	A: autorisation ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.	DC	
Rayon:	Rayon d'affichage en kilomètres.		

---

## 16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

R 38	Irritant pour la peau.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.